

Une décennie s'est écoulée qu'en est-il de nos toits végétalisés ?

« Quand le bâti va, tout va... » mais où allons-nous ?

Depuis une vingtaine d'années, le parc immobilier nyonnais ne cesse de s'étendre. Des nouveaux quartiers émergent et Nyon se densifie. De nombreuses surfaces vertes sont remplacées par de nouvelles constructions à toitures plates. Toutefois, les bâtiments présentant des surfaces plates recouvertes de végétations, de moyens de production d'énergies renouvelables et/ou des surfaces récréatives sont minoritaires, voir quasi inexistantes.

En mai 2013, un postulat digne de pertinence a été déposé par le groupe socialiste en la personne de Mme Jaccoud et de M. Durand qui proposait à la Municipalité d'antan d' :

Établir un état des lieux des toits végétalisés sur le territoire de la Ville de Nyon ;

Établir un rapport sur les surfaces de toiture potentiellement « végétalisables » (bâtiments publics et privés, notamment des entreprises) sur le territoire de la Ville de Nyon ;

Établir un plan d'actions visant à la végétalisation des toits plats (ou à faible pente) existants sur le territoire de la Ville de Nyon ;

Établir un plan d'actions visant à la végétalisation des toits plats (ou à faible pente) des futures constructions sur le territoire de la Ville de Nyon

En réponse à celui-ci, un Préavis (n°129) tout aussi intéressant a été présenté par la Municipalité et accepté par le Conseil en octobre 2013. Celui-ci propose une stratégie d'étude que nous exposons ci-dessous et sur laquelle nous avons des interrogations.

1. Plan d'action I : Promouvoir la mise en valeur des toitures
 - a. **Action 1 : Lancement d'un concours en 2014 ;**
 - b. **Action 2 : Rédaction d'une fiche de promotion en 2014.**

Question :

- Est-ce que cette fiche de promotion se retrouve dans les 7 fiches de recommandations sur les thématiques prairies et gazons fleuris, haies vives, étangs et mares, toitures végétalisées, fruitiers en ville, revêtements perméables et petits aménagements pour la faune, réalisées en 2017 ?
2. Plan d'action II : Inciter temporairement les projets privés
 - a. **Action 1** : Lancement d'un « appel à projets » en 2014.
 - b. **Action 2** : Poursuite des règlements de planification imposant l'exploitation des toitures.

Questions :

- Combien de projet(s) ont été déposé durant la période de 2014 – 2022 ?
 - Y-a-t-il un document public présentant la typologie des projets proposés, les entités qui les ont proposés, etc. ?
 - Les outils incitatifs élaborés en 2014 correspondent-ils aux enjeux actuels ?
 - **L'Action I** est-elle réitérée ponctuellement, années après années ?
3. Plan d'action III : Inciter à la mise en valeur des bâtiments communaux
 - a. **Action** : Prise en compte des potentiels de mise en valeur des toitures planes pour chaque construction et/ou rénovation de bâtiments communaux.

Questions :

- Combien de bâtiments publics ont des toitures récréatives, végétales et dotées d'équipement d'énergie renouvelable ?
- Quelle est le ratio de couverture, par toitures, qui sont végétalisées, récréatives et dotées d'installations produisant de l'énergie renouvelable ?

4. Bilan d'étape et choix de la meilleure toiture

a. **Action 1** : Etudes d'évaluation en 2016.

b. **Action 2** : Publication de la meilleure valorisation de la toiture en

2017. Question :

- Qu'en est-il de ces documents ?

Prenons un peu de hauteur.

Compte-tenu que la végétalisation des toits peut être intégrée à une réflexion de végétalisation urbaine globale, nous profitons de cette interpellation, pour demander à la Municipalité de nous faire part de l'état d'avancement des actions mentionnées dans le Préavis N°236/2020. Bref historique :

En avril 2021, en réponse au Postulat de Messieurs Leuzinger et De Perrot, la Municipalité a soumis au Conseil le Préavis n°236/2020. Celui-ci a été approuvé et prévoit une étude à hauteur de CHF 180'000.- en trois étapes, à savoir, un diagnostic, un bilan et l'élaboration du contenu de la stratégie de végétalisation. Le Conseil a proposé un amendement concernant la mise en place d'un bilan intermédiaire au printemps 2022.

Questions :

- Qu'en est-il de ce diagnostic et du bilan ?
- Qu'en est-il de la stratégie réalisée ? Quelles actions en découlent ?
- Est-ce que les toitures sont intégrées à la réflexion globale de l'étude ?

Enfin, la Municipalité a annoncé avoir inscrit des toitures végétalisées dans le plan des affectations. Après consultation du Règlement de la Police des constructions, nous ne constatons pas de référence quant à l'obligation ou à l'encouragement de créer une toiture végétalisée, comme proposé dans les Préavis susmentionnés.

Question

- Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner dans quel document trouver l'inscription des toitures végétalisées ?
- Quelles actions ont été entreprises par la Municipalité, afin de modifier le règlement pour y ajouter une disposition allant dans le sens des objectifs évoqués dans le Préavis (N°129) de 2013 et celui n°236/2020 de 2021 ?

Nous remercions la Municipalité des réponses qu'elle apporte à nos différentes interrogations et espérons vivement que ces questions continuent à nourrir les réflexions sur cette thématique et viennent soutenir l'engagement reconnu de la Commune de Nyon sur cette thématique.

Nyon, le 17 janvier 2023

Co-auteurs : Giannattasio Raffaele, Solimine Gianluca

Signataires de la présente interpellation :

Le Groupe des Vert-e-s, Aurélie Hegetschweiler (PS).